



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 10 Avril 2024

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Affectation du résultat 2023 Assainissement Non Collectif
Délibération n°59/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	02 Avril 2024
Date d'affichage	02 Avril 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	45
Nombre de Délégués en exercice	43
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	29
Nombre de Procurations	05

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-avril à 16h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des mariages de la Mairie de Vire Normandie – 11 rue Deslongrais 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BENOIST Bernard, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DEBROIZE Pascal, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLLOT Alain, GALLIER Pierre-Henri, GOSSMANN Patrick, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LELARGE Michel, LETELLIER Nadine, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, ROBBES Martine, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs BAZIN Lucien, BRISON-VALOGNES Coraline, CATHERINE Pascal, DECLOMESNIL Alain, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, LEFRANCOIS Denis, MAINCENT Lyliane, RAVENEL Georges et ROSSI Annie.

Etaient absents : Messieurs COURTEILLE Jacques, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin et GUETTIER Mickaël.

Procurations : de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur JUS Eric, de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur MAROT DECAEN Michel, de Monsieur FAUDET Olivier à Monsieur Jean-Luc HERBERT, de Madame FERGANT Françoise à Monsieur BROGNIART Frédéric et de Madame MAINCENT Lyliane à Madame DESMOTTES Nicole.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 16h10.

Madame ARNAUD Christine a été nommée secrétaire de séance.

Constatant que le cumul des comptes administratifs Assainissement Non Collectif 2023 des structures auxquelles le Syndicat des Eaux du Bocage Virois s'est substitué présente un excédent cumulé de fonctionnement de 66 165,85 €

Il est précisé que cet excédent cumulé de fonctionnement intègre l'excédent du budget ANC de l'ex-SIVOM de Saint-Sever (7252,36 €) ainsi que l'excédent cumulé à fin 2023 du budget ANC de la commune de Souleuvre en Bocage (9465,00 €) et l'excédent cumulé à fin 2023 du budget ANC de la commune de Vire Normandie (49 338,49 €), les deux communes ayant délibéré en 2023 pour transférer ces excédents cumulés de fonctionnement en même temps que la compétence.

Il est proposé d'affecter comme suit :

Excédent au 31.12.2023	66 165,85 €
Affectation obligatoire : - à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0 €
- Solde disponible affecté comme suit : - à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	66 165,85 €

L'affectation du résultat 2023 tient compte des restes à réaliser d'un montant de 0 € en dépenses d'investissement.

Après délibération, à **l'unanimité des présents**, les délégués syndicaux valident l'affectation du résultat 2023 au budget Assainissement Non Collectif.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le *PRESIDENT*
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis Hermon

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication

